

DEPARTEMENT DU CHER

COMMUNE DE TROUY

MAITRE D'OUVRAGE	Commune de TROUY Place du 8 mai 1945 18570 TROUY Tel : 02-48-64-78-18 Fax : 02-48-64-74-96 E-mail: mairie.trouy@wanadoo.fr	
MAITRE D'OEUVRE (BET)	NEUILLY SAS 20 Rue de Marmignolles 18500 MARMAGNE Tel : 02-48-24-02-85 Fax : 02-48-69-07-15 E-mail: foncier@neully-sas.fr	
ARCHITECTE	Atelier ALASSOEUR 14 Place Saint Cyrin 36000 CHATEAUXROUX Tel : 02-54-36-20-76 E-mail: ea.architecte@wanadoo.fr	

PERMIS D'AMENAGER

Lotissement communal "La Pâtur des Acacias"

Rue des Acacias et Rue de la Pâtur

Parcelles cadastrées AK n° 219p-284 et 285

PLAN DE COMPOSITION

Indice	Date	Objet de la modification
A		
B		
C		
D		

Mars 2018

Ech: 1/250

Dossier n° 217-0236-F037

**PA4**

LEGENDE :

	Pilier, Mur		Limite des futurs lots
	Entrée Piéton, Entrée Véhicule		Muret technique
	Borne existante		Voirie en enrobé et résine (à définir)
	Clôture		Espaces verts
	Haie		Cheminement piéton en stabilisé renforcé
	EDF : Coffret		Places de stationnements en minérale
	Panneau de voirie		Arbres
	Application cadastrale (Limite non garantie)		Place de parking privé
	Assiette indicative du lotissement		



**Nota :** les cotes et les surfaces des lots seront définitives après bornage des lots.  
Ce document n'a pas pour objet de définir les limites réelles de propriété de l'assiette du lotissement et les limites réelles des lots à créer.  
Seul le plan de bornage périmétrique et les plans de bornage des lots détermineront ces limites réelles.

Les niveaux des rez-de-chaussées devront être définis pour permettre l'écoulement des eaux usées dans de bonnes conditions en tenant compte des branchements réalisés par le lotisseur.

**NOTA :**  
- Ce document n'a pas pour but de définir les limites de propriétés.  
- A la demande du donneur d'ordre, l'application cadastrale, sans garantie des limites foncières, a été reportée sur le plan ci-contre.  
- Seul un bornage pourra déterminer les limites réelles des propriétés.  
- Le tracé non exhaustif des réseaux concessionnaires, figurant sur ce plan, n'est produit qu'à titre indicatif notamment sur la base d'éléments fournis par les concessionnaires. Il appartient à l'entreprise avant travaux de s'assurer de la présence et de l'emplacement des ouvrages respectifs. Seuls des sondages peuvent déterminer la présence et la position exacte de ceux-ci.